

Conseil Municipal
Séance publique 03/02/25

/ Délibération DEL25_02_03_2
FINANCES LOCALES. Taux de fiscalité locale pour 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 37

Date de la convocation 28/01/2025

Présidente Madame Michèle PICARD

Secrétaire Monsieur Nicolas PORRET

Présent·e·s : Madame Michèle PICARD, Monsieur Nacer KHAMLA, Madame Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Madame Véronique FORESTIER, Madame Samira MESBAHI, Monsieur Djiilannie BENMABROUK, Madame Véronique CALLUT, Monsieur Bayrem BRAIKI, Monsieur Nicolas PORRET, Madame Patricia OUVREARD, Monsieur Ndiaye HAMDIA TOU, Madame Monia BENAÏSSA, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Madame Valérie TALBI, Monsieur Jean-Maurice GAUTIN, Monsieur Aurélien SCANDOLARA, Madame Joëlle CONSTANTIN, Madame Yolande PEYTAVIN, Monsieur Pierre MATEO, Monsieur Saïd Hamidou ALLAOUI, Monsieur Jeff ARIAGNO, Madame Nathalie DEHAN, Madame Amel KHAMMASSI, Madame Christelle CHARREL, Monsieur Karim SEGHIER, Monsieur Murat YAZAR, Monsieur Benoît COULIOU, Madame Aude LONG, Monsieur Albert NIGRA, Madame Marie-Danielle BRUYERE, Monsieur Lionel PILLET, Monsieur Aurélien ARNOULD, Monsieur Cyril SANTANDER, Monsieur Lotfi BEN KHELIFA, Monsieur Maurice IACOVELLA, Monsieur Alexandre DALLERY, Monsieur Damien MONCHAU

Absent·e·s / Excusé·e·s : Monsieur Idir BOUMERTIT, Monsieur Farid BEN MOUSSA, Madame Camille CHAMPAVERE, Madame Estelle Sophia JELLAD, Madame Fazia OUATAH, Monsieur Yalcin AYVALI, Madame Fatma LOUCIF HAMIDOUCHE

Dépôt de pouvoir Monsieur Lanouar SGHAÏER **donne pouvoir** à Monsieur Benoît COULIOU, Madame SOUAD OUASMI **donne pouvoir** à Madame Monia BENAÏSSA, Madame Sophia BRIKH **donne pouvoir** à Madame Michèle PICARD, Monsieur Yannick BUSTOS **donne pouvoir** à Madame Patricia OUVREARD, Madame Sandrine PICOT **donne pouvoir** à Monsieur Lotfi BEN KHELIFA

Compte tenu des éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire du 9 décembre 2024, je vous propose de maintenir les taux de fiscalité directe au niveau de ceux votés pour 2016. Pour 2025, la Ville vote un taux de fiscalité pour la taxe sur le foncier bâti (TFPB) et pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). Elle vote également un taux pour la taxe d'habitation (TH) résidences secondaires.

Au budget primitif pour 2025, le produit attendu des contributions directes s'élève à 43 096 810€. Il comprend le produit de TFPB, de TFNB et de TH résidences secondaires ainsi que le produit issu du coefficient correcteur compensant la suppression de la TH.

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies relatif aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu les éléments du débat d'orientations budgétaire du 9 décembre 2024 ;

Vu le Budget primitif pour 2025 ;

Le Conseil municipal,

Le rapport de Madame CALLUT, entendu

après en avoir délibéré,

A la majorité,

DÉCIDE

- Fixer à 22,68 % le taux de fiscalité sur la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Fixer à 34,08 % le taux de fiscalité sur la Taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Fixer à 40,62 % le taux de fiscalité sur la Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux.

Par délégation du Maire,

Nacer KHAMLA
Premier Adjoint

Le secrétaire,

Monsieur Nicolas PORRET